

Compte rendu de la séance du 17 janvier 2020

Séance ouverte à 20H00 et close à 21H00.

Ordre du jour:

- Validation plan de zone PLUi
- Marche nocturne
- Statuts Agedi
- Tours de garde élections municipales 2020
- Questions diverses

Présents : Madame LEGRAND Laurence, Monsieur LALLEZ Maxime, Madame VAILLANT Genevieve, Madame JACQUEMELLE Chantal, Monsieur BAISEZ Didier, Monsieur SANTERRE William, Monsieur MYERS Andrew

Excusés :

Absents : Madame SANTERRE Emilie, Monsieur BLOIS Nicolas

Représentés :

Délibérations du conseil:

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) (2020 006)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

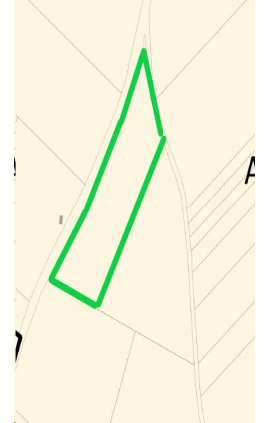
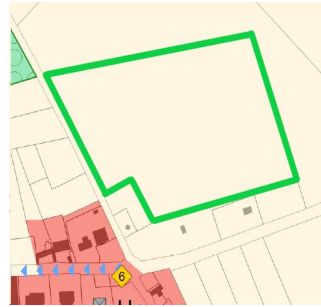
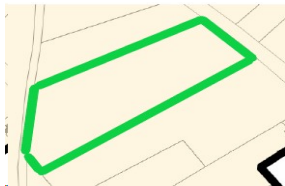
AUTORISE Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les

Validation plan de zonage du PLUi (2020 005)

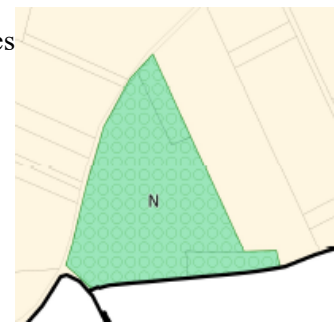
La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal le plan de zonage du PLUi, établi par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois suite au dernier conseil communautaire du 05 décembre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le plan de zonage présenté en apportant les remarques suivantes :

- Les parcelles suivantes doivent être placées en zone naturelle, comme elles l'étaient déjà sur le premier plan : B405, A484a, ZC46, ZD36a



- Tous les espaces boisés classés doivent être mis en zones naturelles non classées (parcelles ZD72, ZD73a, ZD73b, ZD76, A441) :



- Il serait opportun de modifier la légende "Nouvelle construction" en indiquant "bâtiments existants non cadastrés", et ajouter un bâtiment sur la parcelle A436

☒ Nouvelle construction



- Des zones urbaines de jardins sont à ajouter sur les parcelles : A431, A436, A437, A438, A682 et A683



Marche Nocturne 2020 (2020_007)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'organisation de la 2e marche nocturne, d'environ 10kms.

Elle précise que la date de celle-ci est avancée au 7 mars 2020, à cause des élections municipales.

Comme en 2019, elle propose une participation de 2 euros par marcheur, une collation étant offerte en fin de parcours, avec inscription avant le 2 mars en mairie ou auprès de Geneviève Vaillant. Le rendez-vous est donné à 18h en mairie pour un départ à 18h30.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Madame le Maire pour l'organisation de cette marche nocturne avec une participation de 2 euros par personne.

Sujets ne nécessitant pas de délibération :

Tours de garde élections municipales 2020 :

	Dimanche 15 mars 2020	Dimanche 22 mars 2020
8h	- JACQUEMELLE C. - LEGRAND L.	- JACQUEMELLE C. - LEGRAND L.
10h30	- MYERS A. - SANTERRE W.	- MYERS A. - SANTERRE W.
13h	- SANTERRE E. - BLOIS N.	- SANTERRE E. - BLOIS N.
15h30	- LALEZ M. - VAILLANT G.	- LALEZ M. - VAILLANT G.
18h	- BAISEZ D.	- BAISEZ D.

Les absents en réunion, sont priés de se rapprocher de Julie, pour voir les modifications possibles en cas d'indisponibilité.

Marquage au sol zone 30 : Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Mr Lallez Jacques demandant de réaliser les marquages au sol de la zone 30 afin que celle-ci soit plus respectée.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime refuse cette demande, puisqu'il ne pense pas que ce marquage permettrait de ralentir davantage la vitesse en coeur de village.

Signatures :

LEGRAND Laurence

LALLEZ Maxime

VAILLANT Geneviève

JACQUEMELLE Chantal

BAISEZ Didier

BLOIS Nicolas

ABSENT

SANTERRE Emilie

SANTERRE William

MYERS Andrew

ABSENTE